



Déclassifié¹

AS/Soc (2020) PV 01add

19 mai 2020

Fsocpv01add_2020

Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

Procès-verbal

de l'audition publique sur « Les conséquences de la migration des travailleurs sur leurs enfants restés dans leur pays d'origine », tenue le lundi 27 janvier 2020 à Strasbourg

Dans le cadre du rapport en cours d'élaboration sur « Les conséquences de la migration des travailleurs sur leurs enfants restés dans leur pays d'origine » (rapporteur : M. Viorel Badea (Roumanie, PPE/DC)), la commission tient une audition publique à laquelle participent :

- ✓ Mme Elena Madan, Directrice nationale, Terre des Hommes Moldova
- ✓ Mme Tatiana Puiu, membre du Comité européen des Droits sociaux du Conseil de l'Europe

M. Badea présente sa note introductive révisée. La situation économique s'étant détériorée en Europe orientale, de nombreuses personnes ont émigré pour trouver un emploi et ont dû sacrifier leur vie de famille. Souvent, les enfants restés dans les pays d'origine souffrent d'instabilité émotionnelle et d'isolement, ont une faible estime de soi et sont agressifs. Certains vont même jusqu'à se suicider. On estime qu'environ 500 000 enfants sont concernés dans les pays de l'UE. Les tentatives pour prendre des mesures législatives n'ont rencontré qu'un succès limité. Les ONG qui travaillent dans ce domaine ont identifié de nombreux problèmes. La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant dispose que tout enfant doit grandir dans un environnement familial et qu'un enfant qui en est privé a droit à une aide spéciale de l'État. La Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille est un traité important, qui vise à protéger et aider les travailleurs migrants et leur famille. Ce traité vise aussi à promouvoir la coopération entre les États pour repérer les travailleurs migrants en situation irrégulière et pour favoriser les voies légales de regroupement familial. Aucun État membre de l'UE n'a encore signé ce traité. La Charte sociale européenne garantit le droit des enfants et des adolescents à une protection appropriée, ainsi que le droit des travailleurs migrants et de leur famille à la protection et à l'assistance. Dans son rapport, M. Badea a l'intention d'examiner la situation actuelle et de proposer des actions à mener dans les pays d'origine et dans les pays de destination des travailleurs migrants pour améliorer la situation des enfants concernés.

Mme Madan présente brièvement son organisation. « Terre des Hommes » (TdH) est une grande organisation suisse d'aide aux enfants. En Europe, elle compte 7 bureaux qui s'emploient à renforcer les systèmes de protection de l'enfance. Les interventions de TdH s'adressent aussi aux enfants laissés dans leur pays d'origine par les parents qui émigrent, mais elles ne sont pas spécialement destinées à ces enfants. En Ukraine, aucune intervention n'a encore eu lieu car ce bureau vient d'être créé. Des interventions communes pour les pays concernés sont en train d'être mises en place. En République de Moldova a été produit un dessin animé en 3-D intitulé « En exil », qui montre les effets des migrations économiques sur les enfants qui restent dans le pays d'origine. Des matériels ont été élaborés pour les professionnels et les parents, et des ateliers ont été organisés.

L'on ne sait pas grand-chose sur les conséquences des migrations économiques pour les enfants. En vue de combler cette lacune, une enquête qualitative a été organisée en République de Moldova, en Roumanie et en Ukraine en novembre-décembre 2018. Seules des études quantitatives avaient déjà été menées sur ce sujet. L'enquête a montré que le départ de l'un des deux parents, ou des deux, changeait radicalement la vie des enfants. Les réactions à la situation de ces enfants sont néanmoins ambiguës. Parfois, cette situation est

¹Le procès-verbal a été approuvé et déclassifié par la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable lors de sa réunion du 19 mai 2020, tenue par vidéoconférence.

considérée comme bénéfique pour les enfants car, grâce aux transferts monétaires effectués par leurs parents émigrés, ils sont mieux habillés et ont accès à d'autres biens matériels. En conséquence, les enseignants ne considèrent pas nécessairement ces enfants comme vulnérables. Ces enfants subissent souvent des discriminations de la part de leurs pairs. En outre, ils souffrent manifestement de carences affectives. Parmi les conséquences psychosociales du départ figurent des sentiments de tristesse, de solitude et d'insécurité, et l'incapacité, pour l'enfant, d'exprimer ses émotions. Bien entendu, les effets de l'émigration varient beaucoup selon que l'émigration concerne les deux parents ou seulement l'un des deux, et selon le rôle que le parent jouait dans la famille avant son départ pour l'étranger. D'autres circonstances entrent aussi en ligne de compte : la question de savoir si le travail des parents à l'étranger est légal ou illégal, de courte durée ou de longue durée, si les parents effectuent des transferts monétaires et quel est le montant de ces transferts, si un regroupement familial est possible, si parents et enfants communiquent régulièrement, et qui s'occupe des enfants (et si ces personnes sont des membres de la famille ou non). Si c'est le père qui s'occupe des enfants, la scolarité est plus menacée que si c'est la mère qui reste avec les enfants. Le milieu où vit l'enfant influe considérablement sur sa situation. Les cadres relatifs aux politiques, aux lois et aux interventions sont très différents dans les trois pays. En Ukraine, beaucoup d'enfants laissés seuls sont placés en institution.

Actuellement, les interventions se font au cas par cas et ne sont pas globales. Les enfants laissés seuls ne veulent pas être rangés dans une catégorie à part. Ces enfants et leurs familles doivent pouvoir bénéficier de services de qualité qui s'inscrivent dans un continuum. Parmi les interventions possibles figurent le lobbying, l'organisation de campagnes et les changements structurels. Il importe que les interventions visant l'autonomisation s'adressent à la fois aux enfants et aux familles. Les institutions publiques et les ONG devraient avoir davantage de possibilités de renforcer leurs capacités. Il faudrait utiliser les réseaux sociaux pour faire de la prévention. Les enfants et leurs familles devraient recevoir un soutien en-dehors des établissements scolaires.

Mme Puiu examine la situation des enfants laissés seuls sous l'angle de la Charte sociale européenne. Le Comité européen des Droits sociaux (CEDS) supervise la mise en œuvre, par les États parties, des dispositions de la Charte au moyen de deux procédures : un système de rapports, dans le cadre duquel les États parties soumettent chaque année des rapports sur l'application de la Charte (et qui porte chaque année sur l'un des 4 groupes thématiques), et une procédure de réclamations collectives. En 2020, le CEDS présentera ses conclusions concernant le « groupe thématique 4 : enfants, familles, migrants » (articles 7, 8, 16, 17, 19, 27 et 31).

Le CEDS souligne l'importance de traiter les enfants comme des titulaires de droits et d'accorder aux enfants des droits spécifiques, tels que le droit à un abri, le droit à la santé, le droit à l'éducation, la protection de la famille et le droit au regroupement familial, la protection contre les dangers et les abus, l'interdiction du travail des enfants pour les personnes de moins de 15 ans et des conditions de travail spécifiques pour les 15 à 18 ans.

Concernant le droit à la sécurité sociale, le Comité considère que ce droit s'applique aux étrangers dans la mesure où ils ont la nationalité d'un autre État partie et séjournent ou travaillent légalement sur le territoire de l'État partie concerné. S'agissant des prestations pour enfants, le Comité considère que le fait d'exiger que l'enfant concerné réside sur le territoire de l'État qui verse ces prestations est conforme à la Charte. Dans ce cas, l'enfant a droit aux allocations familiales au même titre que les citoyens de l'État concerné. Lorsqu'il n'y a pas de condition de résidence et que les enfants ne résident pas dans le pays qui verse les prestations, le niveau des prestations peut être réduit (si cela est justifié par des circonstances particulières).

Au titre de l'article 17, paragraphe 2, de la Charte, les États s'engagent à assurer aux enfants et aux adolescents un enseignement primaire et secondaire gratuit. Le CEDS a confirmé à plusieurs reprises dans sa jurisprudence que les mineurs migrants ont droit à l'éducation, quel que soit leur statut. L'article 19 prévoit le droit au regroupement familial pour les enfants. Les membres de la famille d'un travailleur migrant (y compris ses enfants) ne peuvent en outre être expulsés automatiquement en conséquence de l'expulsion du travailleur migrant. Toujours au titre de l'article 19 de la Charte, les enfants migrants doivent avoir la possibilité d'apprendre à la fois leur langue d'origine et la langue de leur pays d'accueil. L'enseignement automatique de la langue du pays d'accueil dans le primaire et le secondaire n'est pas considéré comme suffisant au regard des obligations imposées par l'article 19. Les États parties doivent fournir gratuitement une assistance supplémentaire aux enfants de migrants.

Beaucoup reste à faire pour la mise en application de la Charte par les États membres du Conseil de l'Europe, à commencer par l'acceptation de ses dispositions pertinentes par les États qui l'ont ratifiée, et sa ratification par ceux qui l'ont seulement signée. La Charte est un instrument vivant qui peut évoluer et s'adapter à un environnement en mutation rapide.

M. Schennach raconte qu'il a pu observer le phénomène en traversant la campagne moldave. Il n'y a ni structures de soutien ni jardins d'enfants. De nombreux enfants vivent dans la rue. Ces enfants sont exposés à la violence, aux abus sexuels et au trafic de drogue. M. Schennach remercie « Terre des Hommes » pour son remarquable travail. Le rapport qui est en train d'être élaboré est très important. La dernière fois que M. Schennach s'est rendu en République de Moldova, c'était il y a trois ans, et la situation était très difficile à l'époque. Il s'est entretenu avec le ministre de la Justice et avec le ministre des Affaires sociales. Ils ne semblaient pas vouloir s'intéresser de plus près à la situation de ces enfants. Le programme Danube de l'UE, qui encourage le renforcement de la coopération entre les pays de cette partie de l'Europe, permet une répartition des responsabilités entre les différents pays. Le Gouvernement autrichien est ainsi responsable de la coordination des travaux dans trois domaines prioritaires, dont l'investissement dans les personnes et dans les compétences.

Baroness Massey demande quelle est la réaction des établissements scolaires face à la situation des enfants qui restent dans leur pays d'origine lorsque leurs parents émigrent.

M. Kalashnikov constate qu'il a été beaucoup question des responsabilités des pouvoirs publics et demande si les responsabilités de la famille sont aussi prises en considération dans ce contexte.

Mme Zaburanna salue les efforts déployés pour améliorer la situation des enfants laissés seuls. Ces problèmes existent effectivement dans les pays de la région. Dans ce contexte se pose également la question de savoir comment vivent les enfants séparés de leurs parents à cause de l'agression commise par la Fédération de Russie. Cette situation devrait aussi être examinée dans l'avenir.

Mme Madan remercie les participants pour leurs observations. Son organisation va s'intéresser aux activités soutenues par l'Autriche. Concernant le rôle des établissements scolaires, Mme Madan explique que les enseignants ne sont pas bien préparés. Le plus souvent, ce sont les ONG qui interviennent en premier lieu. Les enfants concernés ne reçoivent aucun soutien psychologique. À propos de l'Ukraine, Mme Madan indique que « Terre des Hommes » travaille actuellement dans ce pays et va étudier la question. **Mme Puiu** ajoute que le Comité européen des Droits sociaux vérifie que les États membres respectent leurs obligations.

Le président remercie chaleureusement les expertes de leurs contributions et clôt l'audition.

Committee on Social Affairs, Health and Sustainable Development
Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

List of members (85 seats) / *Liste des membres (85 sièges)*

Chairperson / *Présidente* :

M. Luís LEITE RAMOS	Portugal
---------------------	----------

Vice-Chairpersons / *Vice-Présidents* :

Mr John HOWELL	United Kingdom / <i>Royaume-Uni</i>
Mme Edite ESTRELA	Portugal
Ms Nina KASIMATI	Greece / <i>Grèce</i>

ZZ...	Albania / <i>Albanie</i>	ZZ...
M. Pere LÓPEZ	Andorra / <i>Andorre</i>	Mme Mònica BONELL
M. Mikayel MELKUMYAN	Armenia / <i>Arménie</i>	Mr Ruben RUBINYAN
Mr Franz Leonhard ESSL	Austria / <i>Autriche</i>	Mr Michel REIMON
Mr Stefan SCHENNACH	Austria / <i>Autriche</i>	Ms Doris BURES
Ms Sevinj FATALIYEVA	Azerbaijan / <i>Azerbaïdjan</i>	Mr Nagif HAMZAYEV
Ms Ganira PASHAYEVA	Azerbaijan / <i>Azerbaïdjan</i>	Ms Ulviyye AGHAYEVA
Mr Bob DE BRABANDERE	Belgium / <i>Belgique</i>	Ms Els VAN HOOF
M. Simon MOUTQUIN	Belgium / <i>Belgique</i>	Mme Latifa GAHOUCHE
Ms Snježana NOVAKOVIĆ BURSAC	Bosnia and Herzegovina / <i>Bosnie-Herzégovine</i>	Mr Amir FAZLIĆ
Mr Nikolay ALEKSANDROV	Bulgaria / <i>Bulgarie</i>	Mr Krasimir BOGDANOV
Mr Georgi YORDANOV	Bulgaria / <i>Bulgarie</i>	Ms Ivelina VASSILEVA
Ms Marijana BALIĆ	Croatia / <i>Croatie</i>	Mr Mihael ZMAJLOVIĆ
Ms Christiana EROTKRITOU	Cyprus / <i>Chypre</i>	Mr Constantinos EFSTATHIOU
Ms Zdeňka HAMOUSOVÁ	Czech Republic / <i>République tchèque</i>	Ms Alena GAJDŮŠKOVÁ
Mr Jaroslav KYTÝR	Czech Republic / <i>République tchèque</i>	ZZ...
Ms Tanja LARSSON	Denmark / <i>Danemark</i>	Mr Jan E. JØRGENSEN
Mr Urmas REITELMANN	Estonia / <i>Estonie</i>	Ms Vilja TOOMAST
Ms Minna REIJONEN	Finland / <i>Finlande</i>	Ms Tarja FILATOV
M. Bernard CAZEAU	France	M. François GROSDIDIER
Mme Jennifer DE TEMMERMAN	France	Mme Nicole TRISSE
Mme Martine LEGUILLE BALLOY	France	Mme Martine WONNER
Mme Laurence TRASTOUR-ISNART	France	Mme Sophie AUCONIE
Ms Nino TSILOSANI	Georgia / <i>Géorgie</i>	Mr David SONGULASHVILI
Ms Sybille BENNING	Germany / <i>Allemagne</i>	Mr Josef RIEF

Mr Andrej HUNKO	Germany / <i>Allemagne</i>	Ms Cornelia MÖHRING
Mr Matern von MARSCHALL	Germany / <i>Allemagne</i>	Ms Doris BARNETT
Mr Ulrich OEHME	Germany / <i>Allemagne</i>	Mr Christoph HOFFMANN
Mr Sokratis FAMELLOS	Greece / <i>Grèce</i>	Mr Kyriakos VELOPOULOS
Ms Nina KASIMATI	Greece / <i>Grèce</i>	Ms Foteini PIPILI
Mr Tibor BANA	Hungary / <i>Hongrie</i>	Mme Zita GURMAI
Ms Mónika BARTOS	Hungary / <i>Hongrie</i>	Mr Jenő MANNINGER
Mr Bergþór ÓLASON	Iceland / <i>Islande</i>	Mr Birgir THÓRARINSSON
Mr Joseph O'REILLY	Ireland / <i>Irlande</i>	Mr Thomas PRINGLE
Mr Fabio DI MICCO	Italy / <i>Italie</i>	Mr Gianluca PERILLI
Mr Emilio FLORIS	Italy / <i>Italie</i>	Ms Maria RIZZOTTI
Mr Gaspare Antonio MARINELLO	Italy / <i>Italie</i>	Ms Barbara GUIDOLIN
Mr Gianfranco RUFA	Italy / <i>Italie</i>	Mr Manuel VESCOVI
Ms Linda OZOLA	Latvia / <i>Lettonie</i>	Ms Dana REIZNIECE-OZOLA
Ms Susanne EBERLE-STRUB	Liechtenstein / <i>Liechtenstein</i>	ZZ...
Mr Virgilijus PODERYS	Lithuania / <i>Lituanie</i>	Mr Kęstutis MASIULIS
Mme Françoise HETTO-GAASCH	Luxembourg	M. Marc SPAUTZ
Mr Etienne GRECH	Malta / <i>Malte</i>	Ms Rosianne CUTAJAR
Ms Inga GRIGORIU	Republic of Moldova / <i>République de Moldova</i>	Mr Liviu VOVC
M. José BADIA	Monaco	Mme Béatrice FRESKO-ROLFO
Ms Marija Maja ČATOVIĆ	Montenegro / <i>Monténégro</i>	Mr Predrag SEKULIĆ
Ms Reina de BRUIJN-WEZEMAN	Netherlands / <i>Pays-Bas</i>	ZZ...
Ms Ria OOMEN-RUIJTEN	Netherlands / <i>Pays-Bas</i>	ZZ...
Mr Nikola POPOSKI	North Macedonia / <i>Macédoine du Nord</i>	Mr Antonijo MILOSHOSKI
Ms Silje HJEMDAL	Norway / <i>Norvège</i>	Ms Emilie Enger MEHL
Ms Danuta JAZŁOWIECKA	Poland / <i>Pologne</i>	Mr Tomasz LATOS
Mr Bolesław PIECHA	Poland / <i>Pologne</i>	Mr Zbigniew GIRZYŃSKI
Mr Andrzej SZEJNA	Poland / <i>Pologne</i>	Mr Krzysztof TRUSKOLASKI
Mme Edite ESTRELA	Portugal	M. Pedro CEGONHO
M. Luís LEITE RAMOS	Portugal	ZZ...
M. Cezar Florin PREDA	Romania / <i>Roumanie</i>	M. Viorel Riceard BADEA
Mr Ionuț-Marian STROE	Romania / <i>Roumanie</i>	Ms Cristina-Mădălina PRUNĂ
Ms Adriana Diana TUȘA	Romania / <i>Roumanie</i>	Mr Valeriu Andrei STERIU
Mr Igor KAGRAMANYAN	Russian Federation / <i>Fédération de Russie</i>	Mr Sergey LISOVSKIY

Mr Sergey KALASHNIKOV	Russian Federation / <i>Fédération de Russie</i>	Mr Iaroslav NILOV
Ms Alfiia KOGOGINA	Russian Federation / <i>Fédération de Russie</i>	Ms Oksana PUSHKINA
Mr Sergei PAKHOMOV	Russian Federation / <i>Fédération de Russie</i>	Mr Alexandr PROKOPIEV
M. Giuseppe Maria MORGANTI	San Marino / <i>Saint-Marin</i>	Mr Marco NICOLINI
Ms Elvira KOVÁCS	Serbia / <i>Serbie</i>	Ms Dubravka FILIPOVSKI
Mr Aleksandar ŠEŠELJ	Serbia / <i>Serbie</i>	Mr Miljan DAMJANOVIĆ
Mr Ján MAROSZ	Slovak Republic / <i>République slovaque</i>	Ms Renáta KAŠČÁKOVÁ
Ms Andreja ZABRET	Slovenia / <i>Slovénie</i>	Mr Andrej ŠIRCELJ
Mr Antón GÓMEZ-REINO	Spain / <i>Espagne</i>	ZZ...
Mr César SÁNCHEZ	Spain / <i>Espagne</i>	Ms Carmen LEYTE
Ms Susana SUMELZO	Spain / <i>Espagne</i>	Mr José CEPEDA
Mr Alexander CHRISTIANSSON	Sweden / <i>Suède</i>	Mr Ola MÖLLER
Ms Carina OHLSSON	Sweden / <i>Suède</i>	Ms Annicka ENGBLOM
Ms Sibel ARSLAN	Switzerland / <i>Suisse</i>	M. Christian LEVRAT
M. Jean-Pierre GRIN	Switzerland / <i>Suisse</i>	M. Olivier FRANÇAIS
Ms Emine Nur GÜNAY	Turkey / <i>Turquie</i>	Mr Mehmet Mehdi EKER
Mr Hişyar ÖZSOY	Turkey / <i>Turquie</i>	Ms Feleknas UCA
Mr Ali ŞAHİN	Turkey / <i>Turquie</i>	Ms Sena Nur ÇELİK
Ms Selin SAYEK BÖKE	Turkey / <i>Turquie</i>	M. Haluk KOÇ
Ms Olena KHOMENKO	Ukraine	Ms Larysa BILOZIR
Ms Yuliia OVCHYNNYKOVA	Ukraine	Mr Andrii LOPUSHANSKYI
Mr Oleksandr SKICHKO	Ukraine	Ms Lesia ZABURANNA
Mr John HOWELL	United Kingdom / <i>Royaume-Uni</i>	ZZ...
Baroness Doreen E. MASSEY	United Kingdom / <i>Royaume-Uni</i>	Mr Conor McGINN
Ms Kerry McCARTHY	United Kingdom / <i>Royaume-Uni</i>	Mr Steve DOUBLE
Mr John PRESCOTT	United Kingdom / <i>Royaume-Uni</i>	Lord Don TOUHIG

OTHER PARLIAMENTARIANS / AUTRES PARLEMENTAIRES

Mr / M. Valeriu GHILEȚCHI, honorary member of the Parliamentary Assembly of the Council of Europe, Republic of Moldova / *membre honoraire de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe, République de Moldova*

Representatives of the Turkish Cypriot Community / Représentants de la communauté chypriote turque (*)

Mr / M. Hamza Ersan SANER

*In accordance with Resolution 1376 (2004) / *Conformément à la Résolution 1376 (2004)*

PARTNERS FOR DEMOCRACY / PARTENAIRES POUR LA DEMOCRATIE

Mr / M. Allal AMRAOUI Morocco / Maroc

EMBASSIES / PERMANENT REPRESENTATIONS AND DELEGATIONS
AMBASSADES / REPRESENTATIONS ET DELEGATIONS PERMANENTES

Ms / Mme Ramona Maria CIUCĂ, Deputy to the Permanent Representative, Permanent Representation of Romania to the Council of Europe/ *Adjointe du Représentant Permanent, Représentation permanente de Roumanie auprès du Conseil de l'Europe*

Ms / Mme Maria ASTAKHOVA, Deputy to the Permanent Representative, Permanent Representation of the Russian Federation to the Council of Europe/ *Adjointe du Représentant Permanent, Représentation permanente de la Fédération de Russie auprès du Conseil de l'Europe*

Ms / Mme Zenyep MUSA, Deputy to the Permanent Representative, Permanent Representation of Turkey to the Council of Europe/ *Adjointe du Représentant Permanent, Représentation permanente de la Turquie auprès du Conseil de l'Europe*

SECRETARIAT OF DELEGATION OR OF POLITICAL GROUP /
SECRETARIAT DE DELEGATION OU DE GROUPE POLITIQUE

Ms / Mme Ana GUAPO, Delegation Secretary, Portuguese delegation to PACE / *Secrétaire de délégation, délégation de Portugal à l'APCE*

Mr / M. Răzvan TĂNASE, Delegation Secretary, Romanian delegation to PACE / *Secrétaire de délégation, délégation de la Roumanie à l'APCE*

Mr / M. Hakan MURAT, Delegation Secretary, Turkish delegation to PACE / *Secrétaire de délégation, délégation de la Turquie à l'APCE*

Mr / M. Semih Emre ÖZER, Delegation Secretary, Turkish delegation to PACE / *Secrétaire de délégation, délégation de la Turquie à l'APCE*

ALSO PRESENT / EGALEMENT PRESENTS

Ms / Mme Bénédicte COLIN, collaborator, Federation of Catholic Family Associations in Europe / *collaboratrice, Fédération des Associations Familiales Catholiques (FAFCE)*

Mr / M. Leo Van DOESBURG, European Affairs Director, European Christian Political Movement (ECPM) / *Directeur des affaires européennes. Mouvement politique chrétien européen*

Ms / Mme Elena Madan, Country Director, Terre des hommes Moldova / *Directrice nationale, Terre des hommes Moldova*

Ms / Mme Tatiana Puiu, Member of the European Committee of Social Rights of the Council of Europe / *Membre du Comité européen des droits sociaux du Conseil de l'Europe*

COUNCIL OF EUROPE STAFF / SECRETARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE

SECRETARIAT OF THE PARLIAMENTARY ASSEMBLY /
SECRETARIAT DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE

Ms / Mme Tanja KLEINSORGEHead of the Secretariat / *Cheffe du Secrétariat*

Ms / Mme Aiste RAMANAUSKAITESecretary to the Committee / *Secrétaire de la commission*

Ms / Mme Yulia PERERVA.....Secretary to the Committee / *Secrétaire de la commission*

Mr / M. Guillaume PARENT.....Co-Secretary/ *Co-Secrétaire*

Ms / Mme Bogdana BUZARNESCU.....Principal Assistant / *Assistante Principale*

Ms / Mme Melissa CHARBONNEL.....Assistant / *Assistante*

Ms/ Mme Françoise SCHIRAssistant / *Assistante*